



COMMISSION DES LIMITES  
DU PLATEAU CONTINENTAL

Distr.  
GÉNÉRALE

CLCS/15  
19 août 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Sixième session  
New York, 30 août-3 septembre 1999

EXAMEN DES PROJETS DE FORMATION ET DES CAPACITÉS DISPONIBLES  
AU SEIN DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

Note du Secrétariat

INTRODUCTION

1. La Commission des limites du plateau continental, à sa cinquième session, s'est déclarée désireuse de mettre en place un mécanisme de formation visant à aider les États qui estiment que leur personnel a besoin de compétences supplémentaires dans certains domaines pour préparer la demande destinée à la Commission, qui vise à définir le rebord externe de leur marge continentale au-delà de la limite de 200 milles marins. Le sentiment était qu'une formation était nécessaire en vue de mieux faire comprendre les dispositions de l'article 76 de la Convention sur le droit de la mer des Nations Unies de 1982, ainsi que les Directives scientifiques et techniques de la Commission des limites du plateau continental (CLCS/11), compte tenu notamment des besoins des pays en développement. La présente étude a été effectuée à la demande de la Commission (CLCS/12, par. 18).
2. La Commission a décidé qu'il était nécessaire d'identifier les besoins de formation et les moyens disponibles, ainsi que les problèmes éventuels. À cette fin, la Commission a décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée. La Commission a également demandé au Secrétariat de passer en revue les projets de formation et les capacités disponibles au sein du système des Nations Unies. À cette fin, des recherches ont été effectuées en vue d'identifier les programmes et capacités de formation au sein de l'Organisation des Nations Unies, à même de répondre aux besoins de formation de la Commission, et des questions ont été posées aux autres organisations compétentes en vue de déterminer quels projets de formation pourraient exister qui puissent correspondre à la formation envisagée par la Commission.
3. Plusieurs types de programme de formation au sein du système des Nations Unies ont été mis en place, mais certains d'entre eux ne répondent pas aux besoins de la Commission. Toutefois, on trouvera décrits ci-après les aspects des programmes qui peuvent s'avérer utiles.

PROGRAMME DE FORMATION-MERS-CÔTES DE LA DIVISION DES AFFAIRES MARITIMES ET DU DROIT DE LA MER, BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES, ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Historique

4. Le Programme FORMATION-MERS-CÔTES est un réseau de formation international composé de centres de formation et d'enseignement situés dans les pays en développement, les pays en transition et les pays industrialisés. Il vise à renforcer les capacités des institutions et des individus qui assument des responsabilités dans le domaine de la gestion des côtes et des océans.

5. Le Programme, qui est devenu opérationnel en 1995, est administré et coordonné par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer et reçoit une assistance financière du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

6. Le Programme comprend 16 unités d'élaboration des programmes de cours qui sont hébergées principalement par des centres universitaires et de formation. Onze de ces unités, financées par le PNUD, ont été créées au cours de la période 1995-1997. En 1999, cinq nouvelles unités ont été établies; financées par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)<sup>1</sup>, elles sont associées à ses cinq projets régionaux relatifs aux eaux internationales.

7. Les unités d'élaboration des programmes de cours ont pour principal objectif de mettre au point et de dispenser des stages de haute qualité adaptés aux besoins de leurs pays et régions. Ces stages sont fondés sur une analyse approfondie des besoins de formation et une évaluation des ressources humaines. Ils ont une visée pratique et comprennent des exercices pratiques. Ils sont axés sur la résolution de problèmes revêtant un rang de priorité élevé dans le domaine de la gestion des côtes et des océans.

8. L'unité centrale d'appui à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer supervise la coordination et la gestion du réseau FORMATION-MERS-CÔTES. Elle fournit de façon continue des conseils et une assistance pédagogique et technique aux unités au fur et à mesure qu'elles élaborent leurs stages de formation. En outre, elle effectue des visites de suivi périodiques auprès des unités, en vue de discuter des progrès et des besoins qui découlent des activités d'élaboration des cours et du fonctionnement général des unités.

9. Le programme FORMATION-MERS-CÔTES fait partie d'un réseau plus large de programmes de formation des Nations Unies, intitulé réseau TRAIN-X. Il a pour origine les travaux lancés par l'Union internationale des télécommunications (UIT) en vue d'élaborer son programme TRAIINTEL (télécommunications) au début des années 70. Au cours des années 80, la CNUCED a fait appel à l'expérience acquise par l'UIT en vue d'établir le programme TRAINMAR (services au commerce maritime). Cela a débouché sur la création du programme TRAINFORTRADE (commerce international) de la CNUCED et la création du programme TRAINAIR (aviation civile internationale) de l'OACI à la fin des années 80. Depuis 1993, quatre autres programmes ont été créés, le programme FORMATION-MERS-CÔTES (gestion des côtes et des océans), le programme CC : TRAIN (changements

climatiques), le programme TRAINPOST de l'UPU (services postaux) et le programme TRAINFISH de la FAO (pêcheries responsables).

#### La méthodologie FORMATION-MERS-CÔTES

10. Les stages de FORMATION-MERS-CÔTES sont mis au point en suivant une méthodologie pédagogique commune, qui, à l'égard de la formation et de l'élaboration des cours, met l'accent sur les tâches concrètes et systématiques ou l'instruction fondée sur l'emploi. Cela débouche sur l'élaboration de modules de formation de qualité standard qui sont partagés par les membres du réseau. En fait, l'application d'une méthodologie commune facilite le partage et l'adaptation des matériaux de formation et des instructeurs. La méthodologie est utilisée en vue de dispenser une instruction axée sur les résultats. Les besoins de formation sont analysés avec soin et l'analyse sert de base à l'élaboration des modules de formations.

11. La méthodologie comprend trois phases de base :

a) L'analyse des besoins de formation. Elle vise à fixer les objectifs que la formation va permettre d'atteindre et comment celle-ci et d'autres mesures doivent être liées. Les caractéristiques de l'apprenant sont examinées et un programme préliminaire est mis au point;

b) Élaboration des matériels de formation. L'activité de formation est planifiée dans le détail. Les stratégies de formation et les objectifs de formation sont définis, les modalités d'instruction et les techniques de formation qui conviennent sont choisies puis les matériaux de formation sont produits conformément aux normes établies;

c) La formation. Des arrangements sont faits en vue d'organiser des stages périodiquement : l'efficacité et la qualité de la formation sont évaluées de façon continue, tant durant la phase d'étude qu'après celle-ci, une fois que les stagiaires ont entrepris leur travail productif. Des modifications sont apportées selon que de besoin aux matériaux de formation et à l'instruction.

L'application de cette méthodologie, ainsi que le recours aux meilleurs spécialistes disponibles dans le domaine assure la qualité de la formation conformément aux normes internationales établies par le réseau TRAIN-X.

#### Systeme de l'équipe

12. Les stages FORMATION-MERS-CÔTES sont élaborés par des équipes d'auteurs de cours, qui sont des pédagogues, de concert avec des spécialistes qui travaillent sur le terrain, ainsi que des instructeurs qui utilisent une approche moderne axée sur le stagiaire. Cela permet d'élaborer un programme de formation qui fait appel aux documents techniques les plus modernes et est conçu en utilisant les techniques pédagogiques qui se sont avérées particulièrement efficaces. Cette approche fondée sur une équipe composée de spécialistes du domaine traité et de pédagogues maximise la qualité des matériaux de formation utilisés par les participants et les instructeurs, ce qui facilite la formation et garantit que les participants peuvent appliquer dans le cadre de leur emploi les connaissances et compétences qu'ils ont acquises au cours de la formation.

/...

Avantages du programme FORMATION-MERS-CÔTES

13. Le programme présente les avantages suivants :

a) Un réseau de formation mondial établi<sup>2</sup>, hébergé par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer. Ce mécanisme constitue un système d'appui efficace, améliore le rapport coût-efficacité et permet de renforcer systématiquement les capacités aux niveaux national et régional;

b) La méthodologie d'élaboration de la formation a depuis le début des années 70 été adoptée par huit autres programmes de formation analogues dans différents secteurs dans le cadre du système des Nations Unies, notamment au sein du PNUD;

c) Une plate-forme de coopération internationale permet de mieux mobiliser les ressources humaines en mettant des matériaux de formation adaptables à la disposition de tous les membres du réseau;

d) La possibilité pour les unités d'élaboration de programmes de cours d'élaborer des cours de formation standard selon des normes internationales reconnues. L'utilisation de modules de formation documentés fait que la formation est beaucoup moins tributaire des différents instructeurs;

e) L'accès à des pédagogues dans le monde entier qui peuvent aider les spécialistes des différents domaines à élaborer des cours, ainsi que l'accès à l'unité centrale d'appui pour la FORMATION-MERS-CÔTES, à la Division, qui fournit un appui pédagogique tout au long du processus d'élaboration des programmes de cours.

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

14. L'Académie maritime internationale à Trieste est un institut de formation qui collabore étroitement avec le Bureau hydrographique international. Elle offre des cours d'hydrographie (catégorie B, hydrographie des ports et des côtes, gestion des données hydrographiques et hydrographie nautique), qui comptent tous des séances consacrées à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à la définition du plateau continental. Des cours de six à 12 mois destinés aux experts hydrographiques sont également proposés.

15. L'Académie maritime internationale a indiqué à l'Organisation hydrographique internationale que, pour aider les États à préparer une communication à l'intention de la Commission, il était possible d'organiser un cours de trois semaines environ pour les personnes qui avaient déjà de solides connaissances hydrographiques et/ou géodésiques.

16. L'Organisation hydrographique internationale diffusera prochainement une publication spéciale contenant des renseignements sur tous les programmes de formation à la bathymétrie mis sur pied sous les auspices des autorités hydrographiques nationales des États membres.

17. Outre l'assistance technique qu'elle fournit, l'Organisation effectue des visites de consultation à tout État qui le demande et encourage la conclusion

entre États d'accords d'assistance technique bilatéraux et multilatéraux portant sur divers aspects de l'hydrographie, notamment la formation du personnel.

COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE DE L'UNESCO

18. La Commission océanographique intergouvernementale (COI), qui a récemment organisé un certain nombre de cours de formation, publie des rapports à la fin des cours. On trouvera ci-après des exemples de cours de formation qui pourraient intéresser la Commission, plusieurs rapports étant disponibles à la bibliothèque de la Division :

Rapport No 50

Cours de formation COI/IODE-NIO sur la gestion des renseignements et données océanographiques, National Institute of Oceanography, Goa (Inde), 17-27 octobre 1998

Rapport No 45

Cours de formation COI-CIUS-AIEA-UE sur la gestion des données géophysiques et géologiques marines pour les pays des régions de la mer Noire et de la mer Caspienne, Centre de données mondial B, Géophysique et géologie marines, Gelendzhik (Fédération de Russie), 8-19 septembre 1997

Rapport No 44

Cours de formation COI-INCO-ROPME sur la gestion des renseignements et données océanographiques, Centre national iranien d'océanographie, Téhéran, 19-30 octobre 1997

Rapport No 38

Cours de formation COI/IODE sur la gestion des données géophysiques et géologiques marines, Gelendzhik (Fédération de Russie), 13-29 septembre 1995

Rapport No 34

Cours de formation sur la gestion des données marines pour la région méditerranéenne, La Valette, 10-21 avril 1995

Rapport No 33

Cours de formation avancée COI-IOMAC sur la géophysique et la géologie marines au large du Pakistan, National Institute of Oceanography, Karachi (Pakistan), 12-26 novembre 1994

FORMATION PAR LA COMMISSION PRÉPARATOIRE DE L'AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS ET DU TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

19. La Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer a créé un programme de formation

/...

dans le cadre des activités relatives à l'exploitation minière des fonds marins. Les principes, politiques, directives et procédures régissant le programme ont été présentés dans le document LOS/PCN/SCN.2/L.6/Rev.1 [également reproduit dans le rapport final du Groupe de formation du Comité général de la Commission préparatoire (LOS/PCN/153 (vol. IV), première partie, p. 38 à 43)]. Les principes et politiques sur lesquels s'appuie ce programme de formation sont récapitulés ci-après.

20. Les activités de formation visaient essentiellement à aider l'Entreprise, branche de l'Autorité internationale des fonds marins chargée de l'exploitation, à recruter suffisamment d'effectifs de haut niveau dotés d'une grande compétence technique, la formation étant planifiée et dispensée en coopération avec les investisseurs pionniers inscrits et les États certificateurs.

21. La Commission préparatoire a établi un groupe de formation chargé de planifier et d'exécuter le programme, lequel a été mis au point pour assurer une formation dans les différentes disciplines et compétences qui seraient requises par l'Entreprise. Le programme devait offrir une formation générale et spécialisée, tant théorique que pratique. Chaque investisseur pionnier devait utiliser les meilleures méthodes et moyens de formation disponibles, les moyens et méthodes utilisés par les universités ou institutions de recherche devant être largement reconnus.

22. Les domaines auxquels on devait accorder la priorité ont été recensés, et une évaluation des résultats de la formation devait être faite. Le programme a été appliqué de façon à tirer le plus grand parti possible de la valeur et de l'actualité des connaissances et de l'expérience acquises par les stagiaires par rapport à la date d'établissement de l'Entreprise.

23. Tous les signataires de la Convention étaient habilités à désigner des candidats à la formation. La sélection des candidats par le Groupe de la formation et leur désignation ultérieure par la Commission préparatoire devaient se dérouler conformément à la résolution portant création du programme, compte tenu de la nécessité d'appliquer les normes les plus élevées et de respecter le principe de la répartition géographique équitable. Un stagiaire désigné pouvait bénéficier de plus d'une période de formation offerte par plus d'un investisseur pionnier.

24. En principe, la formation n'avait pas pour but de faciliter la poursuite d'études universitaires et l'obtention de diplômes, mais plutôt d'offrir à des personnes qualifiées la possibilité d'étendre leur expérience et leurs connaissances professionnelles ou techniques à des secteurs se rapportant aux futures méthodes d'exploitation minière des fonds marins et de leur faire connaître les méthodes et techniques avancées utilisées par les investisseurs pionniers inscrits.

25. La Commission préparatoire devait recevoir un rapport sur chaque stagiaire. Le rapport devait contenir notamment une description complète de la formation dispensée et du contexte dans lequel elle a été fournie.

26. Les stagiaires, qui devaient être réintégrés dans leur profession ou dans un emploi qui y était lié, seraient disponibles à la demande de l'Entreprise ou de la Commission préparatoire.

#### Notes

<sup>1</sup> Le FEM a été établi en tant qu'initiative internationale commune afin d'aider à résoudre les problèmes environnementaux mondiaux. Son Fonds d'affectation spéciale a été créé le 14 mars 1991 par la Banque mondiale, tandis que le FEM a été créé officiellement en octobre 1991, comme programme commun du PNUD, du PNUE et de la Banque mondiale.

<sup>2</sup> Les unités d'élaboration de programmes de cours du programme FORMATION-MERS-CÔTES sont les suivantes : TSC/Brésil (Fundacao Universidade do Rio Grande); TSC/Philippines (Centre international pour la gestion des ressources aquatiques vivantes et le Conseil philippin de recherche-développement sur les ressources aquatiques marines; TSC/Thaïlande (Institut des ressources côtières à l'Université du Prince Songkhla; TSC/États-Unis (Université de Delaware); TSC/Royaume-Uni (Université du Pays de Galles); TSC/France (Université de Nice); TSC/Fidji (Université du Pacifique Sud); TSC/Sénégal (Centre de recherches océanographiques de Dakar/Thiaroye); TSC/Costa Rica (Université nationale); TSC/Inde (Institut indien de technologie); TSC/Golfe de Guinée (Centre pour l'environnement et le développement de l'Afrique); TSC/Mer Rouge (Université de la mer Rouge); TSC/Benguela Current (University of the Western Cape-University of Cape Town); TSC/mer Noire (Université "Ovidious" de Constanza - Université de la mer Noire); TSC/Rio de la Plata (PRIBIDES - Université de la République - Ministère du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement).

-----